

**ADMISSION DES FUTUR.E.S ETUDIANT.E.S – 2023
CANDIDAT.E.S DE LA PROCEDURE PARCOURSUP
Règlement des épreuves**

1- Rappel du cadre général

Depuis 2016, l'ENSACF applique le nouveau cadre national d'admission en L1 qui a été défini en 2015 par la sous-direction de l'enseignement supérieur et de la recherche en architecture du ministère de la culture.

Ce cadre est constitué de deux phases :

- une phase d'admissibilité reposant sur les résultats des candidat.e.s (classes de première et terminale, épreuves de Français du baccalauréat)

- une phase d'admission reposant sur l'audition des candidat.e.s.

L'admissibilité à l'ENSACF est ouverte au recrutement de toutes les filières du baccalauréat, aussi bien générales, techniques que professionnelles, sans mise en place de pondération et/ou de quotas par filière. De même, aucune pondération n'est effectuée sur les moyennes des matières suivies par les candidat.e.s en classes de première et terminale.

Le.la candidat.e est ainsi réputé.e admissible à l'ENSACF s'il.elle répond aux critères suivants :

- atteindre la note seuil de 10/20 correspondant à la moyenne générale des notes moyennes des matières des classes de 1ère et terminale (toutes disciplines hors disciplines sportives, sans coefficient de pondération),

- atteindre la note seuil de 10/20 à l'épreuve anticipée de Français du baccalauréat, à l'oral ET à l'écrit.

2- Les journées d'admission des 12 et 13 mai 2023

Les auditions relatives à l'épreuve d'admission se déroulent sur deux journées : les vendredi 12 et samedi 13 mai 2023.

Les candidat.e.s ayant confirmé leur dossier complet dans les délais stipulés par Parcoursup, ayant validé le paiement de leur dossier de candidature dans Parcoursup, et remplissant les conditions d'admissibilité décrites au point 1- , sont convoqué.e.s par la plateforme Parcoursup ou par courriel de l'ENSACF deux semaines avant la date de l'épreuve orale.

L'organisation des journées des 12 et 13 mai est la suivante :

- accueil des candidat.e.s à partir de 9h30 le vendredi et 8h50 le samedi, et jusqu'à 18h dans le hall d'entrée de l'Ecole par le personnel de l'administration

- chacun.e des candidat.e.s devra se présenter 30 minutes avant l'heure prévue de l'audition, muni.e d'une pièce d'identité, de son numéro de candidat.e issu de Parcoursup et d'une impression de la convocation reçue par courriel

- les personnes accompagnant les candidat.es ne seront pas autorisées à rentrer dans les locaux de l'Ecole ; les candidat.e.s devront porter un masque dans l'enceinte de l'Ecole et respecter les consignes de circulation et de gestes barrières.

3- Déroulement de l'épreuve d'admission

L'audition des candidat.e.s se déroulera devant un jury composé de deux personnes, enseignant.e.s ou membres du comité de direction de l'ENSACF.

Les entretiens se dérouleront dans le strict respect de l'anonymat des candidat.e.s. Aucun document ne pourra être présenté par les candidat.e.s durant la totalité de l'audition.

Chaque candidat.e sera reçu.e pour un entretien de 15 minutes, à la fin duquel le jury apportera une évaluation de 0 à 100 points fondée sur les critères suivants :

- ouverture au monde et à l'architecture (note sur 10, pondération : 2)

- évaluation de la motivation et du projet personnel (note sur 10, pondération : 2)
- capacité à construire et énoncer un propos personnel (note sur 10, pondération : 3)
- maturité, intérêt et inventivité du propos (note sur 10, pondération : 3)

Chaque jury complètera sa notation par un classement des candidat.e.s auditionné.e.s afin de départager les ex-aequo dans le classement général des candidatures.

Les candidat.e.s seront reçu.e.s dans le respect des gestes barrières : distanciation de 2 mètres, mise à disposition de gel hydro-alcoolique, aération régulière des salles d'audition par les jurys.

Les candidat.e.s résidant à l'étranger, en Outre-mer ou en Corse seront reçu.e.s en entretien par visioconférence, dans les mêmes conditions que les candidat.e.s reçus en présentiel. Il leur est conseillé de télécharger avant l'entretien la dernière version de l'application qui leur sera indiquée lors de leur convocation.

4- Classement des candidat.e.s

La commission d'harmonisation relative aux admissions établira, dans le respect des évaluations et classements établis par les jurys, un procès-verbal proposant la liste des candidat.e.s classé.e.s par rang de réussite.

Les auditions et le classement ont lieu dans le strict respect de l'anonymat des candidat.e.s, garanti par l'attribution du numéro de dossier Parcoursup.

Cette liste de classement sera intégrée dans le portail Parcoursup.

Les candidat.e.s auront communication de leur rang de classement, dans l'outil Parcoursup, le 1^{er} juin 2023.

5- Publicité

Le règlement des épreuves sera publié sur le site Internet de l'ENSACF et affiché dans les locaux de l'Ecole lors des journées d'admission.

Simon TEYSSOU,

Directeur de l'ENSACF

